COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 22 décembre 2023

Une nouvelle communauté professionnelle territoriale de santé en Haute-Saône

**Les professionnels de santé, l’ARS Bourgogne-Franche-Comté et la caisse primaire d’Assurance maladie ont lancé ce vendredi 22 décembre 2023, à Marnay, en Haute-Saône, la communauté professionnelle territoriale de santé Croisée comtoise.**

Plus de 52 000 habitants de 158 communes dans les départements de la Haute-Saône et du Doubs (communauté de communes du Val Marnaysien) : la communauté professionnelle territoriale de Santé Croisée comtoise, officialisée ce vendredi 22 décembre, à Marnay, fédère quelque 180 professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes…), mais également un centre hospitalier, le GH70, et plusieurs structures médico-sociales.

Parmi les priorités de cette organisation : **l’amélioration de l’accès aux soins.**

La coordination de la CPTS accompagnera en particulier les patients sans médecin traitant pour trouver une solution avec eux dans le respect de leur libre choix.

Autre axe fort de l’engagement des membres de la communauté : **des parcours pluri-professionnels autour du patient.** La CPTS va ainsi proposer des actions dans le champ de la santé mentale ou concernant l’insuffisance cardiaque (équipe mobile pour dépistage et prévention à domicile ; suivi post-hospitalisation).

La communauté s’engage également pour améliorer le dépistage et le suivi des patients atteints d’une broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), le taux d’hospitalisation pour maladies respiratoires étant notamment élevé pour les communautés de communes du Val de Gray et la communauté de communes des 4 rivières.

**Prévenir les violences intra-familiales**

Dans le domaine de la prévention, les actions prévoient la promotion de l’activité physique adaptée (recensement des projets, aide à la mise en place de dynamiques …)

Les dépistages des cancers du sein et des cancers cutanés s’inscrivent également sur la feuille de route de la nouvelle CPTS, de même que la promotion de la vaccination contre les papillomavirus humains, la santé pédiatrique, ou encore la prévention des violences intra-familiales. Un trinôme acteur de santé/psychologue/acteur social sera le référent des autres professionnels de santé pour orienter les victimes.

De nombreuses autres initiatives pour la qualité et la pertinence des soins, mais aussi l’accompagnement des professionnels de santé sur le territoire, sont prévues par ailleurs.

La CPTS proposera notamment aux étudiants en troisième année de soins infirmiers un parcours de stage sur une durée de cinq semaines.

La communauté se mobilise ainsi pour l’attractivité du territoire et la fidélisation des professionnels de santé qui s’y installent, un des grands défis de la Bourgogne-Franche-Comté.

**100% du territoire couvert**

Les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) regroupent les professionnels d’un même territoire désireux de s’organiser autour d’un projet de santé.

Avec deux objectifs principaux : leur permettre de trouver la bonne organisation en fonction des besoins de la population, et améliorer leurs conditions d’exercice.

**La CPTS de la Croisée comtoise constitue la quatrième du département de Haute-Saône (CPTS de Luxeuil-les-Bains / une centaine de communes, du Bassin vésulien/ plus de 200 communes, du Pays luron, un peu plus de 80 communes).**

**100% du territoire de santé de la Haute-Saône est donc couvert.**